

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-12

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

Objet : Tableau des effectifs

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Étaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Étaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Étaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la proposition de régularisation du tableau des effectifs

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du 16 septembre 2010, relatifs aux suppressions de postes suivantes

- Rédacteur à 35 heures hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP n°1.166.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.167.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.168.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.169.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.171.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 10 h 00 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.171.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 10 h 00 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.172.10

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Confirme les suppressions de postes proposées

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-13

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Marché en
groupement ACTES**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Étaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Étaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Étaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la proposition de régularisation du tableau des effectifs

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du 16 septembre 2010, relatifs aux suppressions de postes suivantes

- Rédacteur à 35 heures hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP n°1.166.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.167.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.168.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.169.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 15 h 30 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.171.10
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 10 h 00 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.171.10
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à 10 h 00 hebdomadaire, non pourvu – Avis du CTP 1.172.10

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Confirme les suppressions de postes proposées

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-14

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Convention
télétransmission des
actes administratifs**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Étaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Étaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Étaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Vu la délibération n°2010-10-13 du 6 octobre 2010 relative à l'attribution du marché en groupement pour la télétransmission des actes administratifs

Considérant la proposition de convention de l'Etat ci annexée relative à télétransmission des actes administratifs

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte la convention proposée

Autorise le Président à signer la dite convention

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-11

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

Objet : DM2

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Étaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Étaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Étaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

M. le Président propose une décision modificative. Elle concerne :

• **le budget principal**

Section fonctionnement
D739113 + 5 367 €
R7331 + 5 367 €

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Adopte la proposition de décision modificative n°3.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-01

Date de Convocation :

28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30

Présents : 25

Absents : 5

Votants : 28

**Objet : Convention
de Prestation de
Service Ordinaire**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non supplés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant qu'une convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d' Allocation Familiale d'Eure et Loir (CAF), pour chacun des accueils de loisirs de la Communauté de Communes, est nécessaire au versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et à Aide sur Fonds propres (AF)

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Autorise le Président à signer, pour la durée du mandat, toutes conventions d'objectifs et de financement avec la CAF, afin de permettre le versement de la PSO et de l'AF considérés.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-02

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

Objet : Tarifs centres de loisirs

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Vu la délibération n°2007-07-06 du 10 juillet 2006 instituant les tarifs d'accès aux Centres de Loisirs sans Hébergement et leur révision annuelle

Vu la délibération n°2010-01-01bis du 14 janvier 2010 relative à une révision ciblée des tarifs d'accès aux Centres de Loisirs sans Hébergement

Sur proposition de la Commissions Enfance Jeunesse

Considérant qu'il convient de procéder à la révision annuelle générale des tarifs afin de tenir compte de l'évolution des coûts notamment salariaux

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Adopte la nouvelle tarification suivante, correspondant à une hausse de 2% par rapport aux tarifs antérieurs

Quotient familial	Tranche	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Mercredis et vacances
		MATIN	SOIR	journée	
Moins de 463	A	9,28	9,28	13,26	50,99
463 – 649	B	10,35	10,35	14,79	62,91
650-824	C	11,53	11,53	16,42	75,61
825-974	D	13,16	13,16	18,77	90,06
975-1149	E	16,27	16,27	23,26	108,17
1150-1399	F	19,99	19,99	28,56	129,14
1400-1700	G	27,13	27,13	38,76	152,98
Plus de 1700	H	31,06	31,06	44,37	162,33
EXTERIEURS	I	46,26	46,26	66,10	264,30

Décide d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} novembre 2010.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-05

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Bail France
Télécom**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non supplés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la demande de France Télécom de disposer d'un bâtiment afin d'abriter le répartiteur de liaison électroniques numériques par fibre optique qui doit desservir le parc d'activités communautaire Actipôle 12 à Germainville

Considérant la construction par la Communauté de Communes d'un tel bâtiment sur le site considéré

Considérant la proposition de bail de location émise par France Télécom, dont les caractéristiques principales sont :

- ▲ Une durée de 99 ans
- ▲ Un loyer de 900 € permettant l'amortissement du bâtiment loué sur 30 ans

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Accepte le bail proposé et ci annexé

Autorise le Président à signer ledit bail

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-05

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Bail France
Télécom**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la demande de France Télécom de disposer d'un bâtiment afin d'abriter le répartiteur de liaison électroniques numériques par fibre optique qui doit desservir le parc d'activités communautaire Actipôle 12 à Germainville

Considérant la construction par la Communauté de Communes d'un tel bâtiment sur le site considéré

Considérant la proposition de bail de location émise par France Télécom, dont les caractéristiques principales sont :

- ▲ Une durée de 99 ans
- ▲ Un loyer de 900 € permettant l'amortissement du bâtiment loué sur 30 ans

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Accepte le bail proposé et ci annexé

Autorise le Président à signer ledit bail

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-05

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Plan de
financement
équipements
informatiques enfance
jeunesse**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non supplés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Vu la délibération n°2010-06-03 du 8 juin 2010 relative au plan de financement de l'informatisation du service enfance jeunesse

Considérant l'évolution de l'assiette des dépenses et les nouvelles conditions de financement proposées par la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement initial qui en résulte

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Adopte le plan de financement suivant

Dépenses

Postes	Montant global €h.t.	Montant éligible €h.t.
Acquisition du logiciel	8 436	8 436
Acquisition du serveur	8 799	8 799
Acquisition du matériel informatique	3 930	3 498
Acquisition des douchettes	3 460	3 460
Formation	5 375	-
TOTAL	29 999	24 193

Extension garantie exclue

Recettes

	Assiette	Taux	Montant €
CAF 40 %	15 757	40%	6 303
CAF 80 %	8 436	80%	6 749
CCLVD	29 999	56%	16 948
TOTAL			29 999

Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des subventions correspondantes

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-06

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Bail France
Télécom**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la demande de France Télécom de disposer d'un bâtiment afin d'abriter le répartiteur de liaison électroniques numériques par fibre optique qui doit desservir le parc d'activités communautaire Actipôle 12 à Germainville

Considérant la construction par la Communauté de Communes d'un tel bâtiment sur le site considéré

Considérant la proposition de bail de location émise par France Télécom, dont les caractéristiques principales sont :

- ▲ Une durée de 99 ans
- ▲ Un loyer de 900 € permettant l'amortissement du bâtiment loué sur 30 ans

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Accepte le bail proposé et ci annexé

Autorise le Président à signer ledit bail

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-07

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Acquisition
foncière SCI du
Marais**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non supplés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Vu la délibération n°2008-12-04bis du 16 décembre 2010 relative à la vente de parcelles au profit de la SCI du Marais au prix de 11.46 €/m²

Considérant la nécessité pour la SCI du Marais d'établir une clôture et un talus paysager de 3 m de hauteur et de 10 m de large, en limite séparative ouest, conformes au Plan Local d'Urbanisme

Considérant l'existence d'une exploitation agricole en bordure ouest de la propriété de la SCI du Marais

Afin de permettre à la SCI du Marais de réaliser les ouvrages considérés, sans empiéter sur l'exploitation agricole voisine considérée

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte l'acquisition d'une parcelle désignée au plan cadastral de Germainville section ZH 84 d'une superficie de 1 139 m², au prix déjà consenti de 11.46 €/m², soit un montant de 13 052.94 €

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-08

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Acquisition
foncière RFF**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant la proposition de la société AYDIAL, agissant pour le compte de Réseaux Ferrés de France (RFF), en date du 29 septembre 201, relative à la vente des parcelles cadastrées A n°125 et 126 Commune de Serville

Considérant la voirie lourde réalisée sur ces parcelles pour la desserte des chantiers du Parc d'activités Actipôle 12 en 2009 et l'intérêt communautaire qui en résulte

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Accepte l'acquisition des parcelles considérées d'une superficie de 1 900 m² environ, au prix de 1.20 €/m², soit un montant de 2 280 €

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-09

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Protocole
d'accord pour une
étude de faisabilité**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non suppléés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Considérant l'état des ventes de terrains viabilisés sur le parc d'activités « les Forts » à Chérisy

Considérant la proposition de la société REDIM SAS d'Avignon relative à un protocole d'accord sur la conduite d'une étude de faisabilité, afin de commercialiser le Parc d'activités les Forts à Chérisy

Considérant que ledit protocole d'une durée d'une année garantit à la Société REDIM SAS, une exclusivité d'achat sur la période considérée,

Considérant que ledit protocole s'applique aux terrains du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté « Les Forts » à Chérisy à l'exclusion des 2 lots vendus n°1 et 3 et des lots 5, 6, 7 qui pourront être vendus séparément

Considérant que ledit protocole exclut de la prospection les activités suivantes :

- La distribution alimentaires de type supermarché, ou hypermarché
- Les bâtiments à usage d'habitation collective ou individuelle, non compris l'hôtellerie
- Les activités occasionnant des nuisances fortes
- Les activités à risque, de type classement en SEVESO

Considérant que ledit protocole prévoit la formation d'un Comité de Pilotage restreint, ayant pour rôle de connaître l'avancement de la mise en œuvre et du suivi du projet de développement, notamment par le biais de l'élaboration du programme,

Considérant la composition du Comité de Pilotage proposée comme suit :

- Michel LETHUILLIER, Président de la Communauté de Communes,
- Evelyne LEFEBVRE, Vice Présidente en charge de l'Aménagement du territoire,
- Christian DE VIMAL DE BOUCHET, Vice Président en charge du développement économique,
- Florent CHAUDOT, Directeur Général des Services,
- Grégory WALKER, en charge du développement pour REDIM
- Jean KERESDEDJIAN, en charge de la commercialisation pour REDIM,

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Accepte la signature dudit protocole selon les caractéristiques considérées

Autorise le Président à la mise au point définitive du protocole et à sa signature.

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-10-06

Date de Convocation :
28 septembre 2010

Nombre de délégués : 30
Présents : 25
Absents : 5
Votants : 28

**Objet : Intention
d'exproprier**

L'an **deux mil dix**, le 6 octobre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, B. Loquet, M. Chassard, D. Couvreur, B. Perrot, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, E. Gambuto, J. Chevalier, C. Matelet, Y-M Relier, P. Dumas, C. Deseyne, N. Proust, M. Lethuillier .

Etaient absents excusés : T. François, G. Bolac, C. Boucher,

Etaient absents non supplés : T. François, G. Bolac, J-F. Clerc

Pouvoirs : T. François à P. Dumas, C. Boucher à B. Loquet, J-F Clerc à Y-M Relier

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'article 2-II des statuts de la Communauté de Communes, définissant notamment l'intérêt communautaire de la création de deux zones d'activités économiques ;

Considérant que l'aménagement d'un parc communautaire d'activités économiques permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire et de permettre à celles déjà installées de s'agrandir tout en créant une vitrine de l'activité économique du territoire communautaire ;
- favoriser la venue d'entreprises diversifiées, tout en privilégiant les secteurs des énergies renouvelables et de l'habitat dans des activités de production de biens d'équipement, de commerces et de services ;
- favoriser la création d'emplois sur place et de diminuer le taux de migrations alternantes vers l'agglomération parisienne ;
- garantir les recettes fiscales de la Communauté de Communes et de lui permettre de construire ses politiques foncières, sociales et environnementales ;

Considérant les résultats de l'étude faisabilité conduite par la Société d'aménagement et d'équipement du département de l'Eure et Loir (SAEDEL) en 2004 ;

Considérant les possibilités d'embranchement ferré sur les lieux dits « La Mare aux boeufs » et « Le Merisier » à Germainville

Considérant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Merisiers, approuvé délibération n°2009-03-12 du 31 mars 2009

Considérant la viabilisation effective de la partie ouest du parc d'activités et les dessertes de réseaux, d'eau de gaz, d'électricité, de fibre optique, du parc d'activités communautaire maintenant dénommé « Actipôle12 »

Considérant la réalisation de l'échangeur routier de Germainville et la qualité de la desserte du site « Actipôle 12 » qui en découle

Considérant les démarches amiables entreprises pour la maîtrise foncière du périmètre de la ZAC, depuis 2004
Considérant que ces démarches ont déjà permis la maîtrise foncière de 17.12 ha environ, et l'installation des entrepôts SEGUREL sur 12 ha en 2010,

Considérant que la surface restant à maîtriser comprend d'une part des parcelles agricoles exploitées d'une superficie d'environ 15.92 ha, d'autre part des parcelles en friche immobilière d'une surface d'environ 4.4265 ha

Considérant que la friche immobilière comprend un bâtiment principal non réutilisable, car non conforme aux normes de construction, et deux autres bâtiments en état de décrépitude

Considérant l'absence de projet d'activités économiques sur ladite friche, de la part du propriétaire actuel

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Confirme l'intérêt général du projet ;

Approuve les objectifs ci-dessus énoncés ;

Décide d'acquérir au lieu dit "le Merisier", une surface de 4 ha 42 a 65 ca environ, cadastrée Commune de Germainville section ZH n°17p et 18p ;

Précise que ces terrains sont classés en zone 1AUx au règlement du Plan Local d'Urbanisme de Germainville.

Rappelle que les premières concertations avec les intéressés ont été infructueuses ;

Déclare que les modalités de concertation concernant l'acquisition seront les suivantes :

- Procédure amiable avec les intéressés aux prix de 2.30 €/m² ;
- En cas de désaccord avec les propriétaires, il sera procédé à l'expropriation ;

Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conduite de l'opération, en particulier à saisir le Préfet afin d'engager la procédure d'expropriation et à ester si besoin est en justice, ainsi qu'à signer les promesses de vente.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :